

PREFECTURE
SECRETARIAT GENERAL
DIRECTION DES ACTIONS ET MUTUALISATIONS
INTERMINISTERIELLES
BUREAU DES POLITIQUES ECONOMIQUES ET DES
SOLIDARITES

Arrêté modificatif nº 10-3328 du 3 juin 2010

OBJET: Constitution de la commission départementale d'aménagement commercial de la Sarthe, siégeant en matière cinématographique.

MODIFICATIF N° 3.

LE PRÉFET DE LA SARTHE Chevalier de la Légion d'Honneur

VU l'ordonnance n° 2009-901 du 24 juillet 2009 relative à la partie législative du code du cinéma et de l'image animée ;

VU le code du cinéma et de l'image animée :

VU le code de l'industrie cinématographique :

VU le code de commerce;

VU le code de l'urbanisme;

VU le code général des collectivités territoriales;

VU le code pénal, notamment son article R 610-1;

VU la loi nº 82-652 du 29 juillet 1982 sur la communication audiovisuelle;

VU la loi n° 2008-776 du 4 août 2008 de modernisation de l'économie, notamment ses articles 102 et 105;

VU le décret n° 2008-1212 du 24 novembre 2008 relatif à l'aménagement commercial;

VU décret n° 2010-403 du 23 avril 2010 modifiant des dispositions du code de commerce relatives à l'aménagement commercial et prorogeant provisoirement le délai de validité des autorisations d'exploitation commerciale et des autorisations prévues à l'article L. 212-7 du code du cinéma et de l'image animée;

- VU l'arrêté du 5 décembre 2008 relatif à la demande portant sur les projets d'aménagement cinématographique;
- VU l'arrêté préfectoral n° 09-1823 du 24 avril 2009 modifié par les arrêtés préfectoraux n° 09-2170 du 13 mai 2009 et n° 09-5187 du 6 novembre 2009, relatif à la constitution de la commission départementale d'aménagement commercial siégeant en matière cinématographique de la Sarthe;
- VU la proposition, comme membre de la C.D.A.C, formulée par le Président de l'Association Habitat et Développement de la Sarthe, sise 47 rue Paul Ligneul au MANS, en date du 1^{er} avril 2010, en remplacement de M. Michel GOURY (personnalité qualifiée du collège aménagement du territoire), de ladite association;
- VU la demande de représentation, au sein de la C.D.A.C de la Sarthe, formulée le 18 mai 2010 par l'Organisation Générale des Consommateurs OR.GE.CO. 72, sise 62 rue de la Pelouse au MANS;

SUR PROPOSITION de Monsieur le Secrétaire Général de la Préfecture de la Sarthe ;

<u>ARRÊTE</u>

Article 1: La représentation des personnalités qualifiées des collèges suivants, figurant dans l'article 2-2° de l'arrêté préfectoral n° 09-1823 du 24 avril 2009, et dans l'article 1^{er} des arrêtés préfectoraux n° 09-2170 du 13 mai 2009 et n° 09-5187 du 6 novembre 2009, fixant la composition de la Commission Départementale d'Aménagement Commercial de la Sarthe, siégeant en matière cinématographique, est modifiée comme suit :

Collège consommation :

Madame Geneviève BIDAULT Association de Défense, d'Education et d'Information du Consommateur (A.D.E.I.C.) 18 rue de Ségovie – 72000 LE MANS

ou Madame Micheline JUSTICE Union Fédérale des Consommateurs (U.F.C. 72) 6 rue du Bouquet – 72000 LE MANS

ou Monsieur Jean DUBOST Association OR.GE.CO. 72 (Organisation Générale des Consommateurs) 62 rue de la Pelouse – 72000 LE MANS

Collège aménagement du territoire :

Monsieur Jean-Marie MACOUIN LE MANS DEVELOPPEMENT 75 boulevard Alexandre Oyon – BP 26026 72006 LE MANS Cedex 1

ou

Monsieur Karl THIEFINE Agence de Développement SARTHE EXPANSION 75 boulevard Alexandre Oyon - 72100 LE MANS

ou

Monsieur René MORIN Association Habitat et Développement de la Sarthe 47 rue Paul Ligneul 72043 LE MANS Cedex 9

Article 2: Le reste des précédents arrêtés susvisés est sans changement.

Article 3: Le présent arrêté, portant sur la modification de la constitution de la Commission départementale d'aménagement commercial de la Sarthe, siégeant en matière cinématographique, prend effet à compter du

Article 4: Le Secrétaire Général de la Préfecture de la Sarthe est chargé de l'exécution du présent arrêté modificatif n° 3, qui sera publié au recueil des actes administratifs de la Préfecture de la Sarthe. Il sera notifié au Président du Conseil Général, au Président de l'Association des Maires et Adjoints de la Sarthe, au Directeur Régional des Affaires Culturelles, au Directeur du Comité Consultatif de la Diffusion Cinématographique - Centre National du Cinéma et de l'Image Animée, au Médiateur du Cinéma, au Préfet de la Loire-Atlantique, Préfet de Région des Pays de la Loire, aux Sous-Préfets de LA FLECHE et de MAMERS, ainsi qu'aux membres de la commission.

Pour le Préfet, Le Serétaine Général,

François RAVIIIR